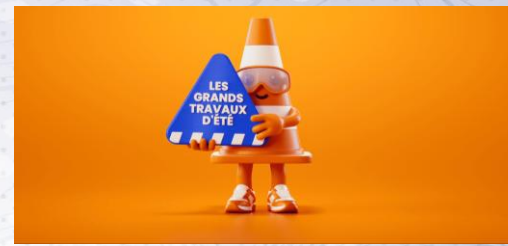




Groupe Air France
**LE POUVOIR
D'AGIR!**

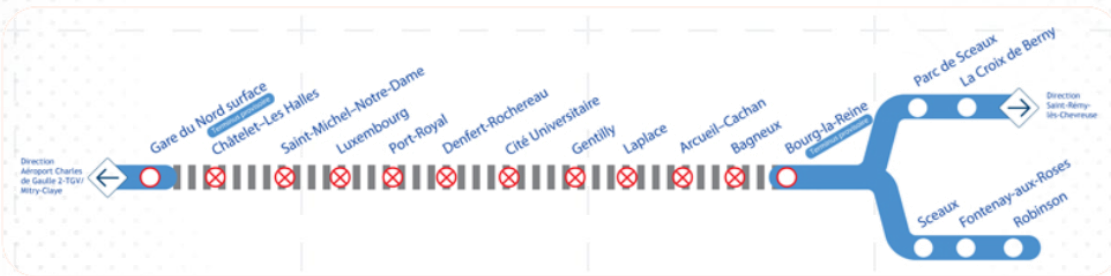


TRAVAUX RER ÉTÉ 2026 TÉLÉTRAVAIL EXCEPTIONNEL LA CFDT INTERPELLE LA DIRECTION !

Du 11 juillet au 22 août 2026, d'importantes perturbations auront lieu sur les lignes RER et métros. Aussi, **la CFDT Groupe Air France demande la mise en place d'un télétravail exceptionnel sur cette période.**

Le RER B sera interrompu :

ENTRE GARE DU NORD ET BOURG-LA-REINE, DU 25 JUILLET AU 6 AOÛT 2026 INCLUS



ENTRE GARE DU NORD ET LA CROIX DE BERNY-ROBINSON DU 7 AU 16 AOÛT 2026 INCLUS



Du 25/07 au 16/08 : Mitry-Claye / Aéroport Charles-de-Gaulle 2 <> Gare du Nord : Trafic réduit



Du 15/07 au 22/08 : Paris Austerlitz <> St-Quentin en Yvelines / Versailles RG - Paris Austerlitz <> Pontoise : Trafic interrompu



Du 25/07 au 16/08 : Gare du Nord <> Paris Gare de Lyon : Trafic interrompu - Creil <> Gare du Nord : Trafic réduit



**Du 11/07 au 15/07 : Épinay-Villetaneuse <> Ermont-Eaubonne : Trafic interrompu
Du 25/07 au 16/08 : Gare du Nord <> Persan-Beaumont (via Valmondois ou Montsoult-Maffliers) : Trafic réduit**



Du 25/07 à 16/08 : Gare du Nord <> Mitry-Claye : Trafic interrompu



**Du 13 juillet à 9 août : La Ferté-Milon <> Meaux : Trafic interrompu
Du 13 juillet à 23 août : Coulommiers <> Tournan : Trafic interrompu**



CFDTAF.ORG



CFDT AIR France

CFDT Groupe Air France
45 rue de Paris - Bât Pégase - 2ème étage
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Tel. 01 41 56 04 83



CD/po/2026/036

Monsieur Patrice TIZON
DGA Ressources Humaines

Roissy, le 22 juin 2026

Objet : **Demande de mise en place d'un télétravail exceptionnel (Travaux été 2026)**

Monsieur,

Dans le cadre des travaux prévus au sein du réseau transilien durant l'été 2026, la CFDT Groupe Air France sollicite la mise en place d'un **télétravail exceptionnel et temporaire**, conformément aux dispositions prévues par la **Charte Télétravail** de l'entreprise.

En effet, la charte précise que « *le manager peut proposer le passage en télétravail mais ne peut en aucun cas l'imposer, sauf en cas de crise ou circonstances exceptionnelles (crise sanitaire, catastrophes naturelles, destruction accidentelle de locaux, etc.)* ». Les travaux programmés vont entraîner des perturbations importantes (**interruption de service sur les lignes RER, métro) du 11 juillet au 22 août 2026**), et constituer une situation exceptionnelle justifiant l'adaptation temporaire des modalités de travail.

Dans ce contexte, la CFDT Groupe Air France vous demande la mise en place d'un **télétravail exceptionnel** sur la période concernée, afin de garantir la continuité de l'activité dans des conditions optimales de sécurité, de confort et d'efficacité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



CFDT Groupe Air France-SPASAF
45 rue de Paris-CS14908
95731 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX 1
Tél. : 01 41 56 04 83 e-mail : contact2@cfdtaf.org

Christophe DEWATINE
Secrétaire général

Copie : Mr Romain SUCHET

CFDT Groupe Air France-SPASAF
CS 14908 - 95731 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX 1
Tel : 01 41 56 04 83 Fax : 01 41 56 04 98 E-mail : contact2@cfdtaf.org

